Le 6 décembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

M. K. Chiasson

L'hon. M. Holder

LOYERS

M. Bourque

L'hon. Mme Green

M. Bourque

L'hon. Mme Green

L'hon. Mme Green

M. Bourque

L'hon. Mme Green

SUPPLÉANCE

Mme Landry

L'hon. M. Hogan

Mme Landry

L'hon. M. Hogan

SOINS DE SANTÉ

M. Coon

L'hon. M. Fitch

M. Coon

L'hon. M. Fitch

SANTÉ MENTALE

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

[*Traduction*]

SOINS DE SANTÉ

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, notre système de santé traverse une véritable crise qui met le public en danger. Encore une fois, à la fin de la semaine dernière, nous avons lu un article au sujet d'une femme de Memramcook qui a frôlé la mort après avoir attendu 14 heures à l'urgence. Nous entendons des histoires semblables depuis maintenant des mois, notamment celles de gens qui, malheureusement, décèdent en attendant de recevoir des soins de santé. En raison de cette crise, des gens se rassemblent devant des hôpitaux et des hôtels de ville. Ils veulent des solutions dès maintenant pour que les pressions exercées sur nos services d'urgence diminuent. Les gens ont peur de tomber malades. Ils ont peur de devoir aller à l'urgence ou d'avoir besoin d'utiliser notre système de santé. Ils veulent que des mesures soient prises. Ils veulent que des mesures soient prises aujourd'hui, pas demain, mais le ministre ne peut continuer de remettre le tout à plus tard.

Partout où je suis allé la semaine dernière, les gens me demandaient : Que fait le gouvernement pour régler la crise du système de santé et alléger les pressions exercées sur nos services d'urgence? Que fait le ministre, Monsieur le président?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président. Partout où je suis allé la semaine dernière, j'ai parlé aux gens des mesures que nous prenions. Je remercie également chaque jour le personnel de première ligne pour le travail qu'il accomplit. Ces personnes ne ménagent aucun effort. Elles ne ménagent aucun effort. Les personnes qui se rendent au travail ne ménagent aucun effort et viennent en aide aux gens qui se présentent.

Monsieur le président, il se produit beaucoup de belles réalisations au sein du système de santé. Nous savons qu'il faut redoubler d'efforts, et c'est ce que nous avons fait. Les gens d'en face veulent mettre des bâtons dans les roues. La semaine dernière, nous avons parlé du projet de loi 3. Le projet de loi 3 permettrait de réduire les temps d'attente et les listes d'attente pour les opérations de la cataracte et les arthroplasties de la hanche et du genou. Qu'ont fait les parlementaires du côté de l'opposition? Ils s'y sont opposés, Monsieur le président. Ils s'y sont opposés.

Nous sommes ouverts aux idées nouvelles et novatrices. À maintes reprises, nous avons mis de telles idées en oeuvre. Lien Santé NB fonctionne très bien pour mettre les gens en contact avec des médecins, et eVisitNB a permis d'aider jusqu'à 546 personnes par jour, Monsieur le président. Voilà des mesures novatrices. Voilà des soins de santé. Voilà la façon de mener la tâche à bien. Si les parlementaires d'en face veulent participer et apporter leur aide, qu'ils le fassent, mais qu'ils ne nous mettent pas des bâtons dans les roues.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, partout où je suis allé la semaine dernière, les gens du Nouveau-Brunswick me parlaient de trois sujets. Ils parlaient de la crise en santé, de l'énorme excédent et de l'inaction du gouvernement actuel. La situation est si grave que, comme je l'ai dit, les gens descendent dans la rue pour manifester contre le gouvernement.

Il est temps, comme l'a souligné la patiente en question, que le premier ministre retrousse ses manches et s'attaque au problème. Sinon, peut-être est-il temps qu'il démissionne et qu'une autre personne qui y est sensible intervienne et fasse le travail. Les gens ne font plus confiance au gouvernement, qui se vante de ses excédents, mais qui laisse les gens quémander des soins de santé. Voilà un gouvernement qui se vante de la croissance démographique, mais qui n'a aucun plan pour garder les gens ici. Les gens ne pouvant avoir accès à des soins de santé vont quitter la province, Monsieur le président. Quelles mesures concrètes le gouvernement instaurera-t-il pour alléger les pressions exercées sur nos services d'urgence? Les mesures dont le ministre a parlé aujourd'hui n'ont pas porté leurs fruits.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, le député d'en face fait tout un spectacle ici aujourd'hui. Écoutez, je comprends. J'ai déjà été dans l'opposition. Le député a demandé des mesures concrètes. Je tiens à vous parler de certaines mesures concrètes, Monsieur le président, si j'ai la parole.

La semaine dernière, j'ai visité le collège de Campbellton où des techniciens d'urgence médicale seront formés pour aider les services d'ambulance un peu partout dans la province. Ce programme vient s'ajouter à la formation de techniciens d'urgence médicale qui vient de débuter dans la région de Moncton, afin, je le répète, d'appuyer la prestation de services d'ambulance destinés aux gens du Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, j'ai rencontré les responsables des RRS, et ils ont réitéré leur détermination à améliorer le cheminement des patients dans les urgences et à aider les gens à obtenir les services d'urgence dont ils ont besoin. Vitalité et Horizon ont mené des activités de recrutement un peu partout dans le monde afin d'améliorer la situation. Nous avons eu recours à du personnel infirmier itinérant. Les RRS ont eu recours à du personnel infirmier itinérant, et les gens d'en face s'y sont opposés.

[*Original*]

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le premier ministre se plaît toujours à dire que l'argent ne règlera pas les problèmes. Il le dit toujours, tout en accumulant d'énormes excédents et en ajoutant que le gouvernement fédéral nous doit encore plus d'argent. C'est de la rhétorique pour éviter de reconnaître qu'il y a une crise et de reconnaître sa responsabilité à cet égard en tant que premier ministre du Nouveau-Brunswick.

Il y a des choses qui peuvent être corrigées grâce à des investissements ciblés et stratégiques, comme, par exemple, en ce qui concerne les établissements de soins de santé, ainsi que le recrutement et le maintien des ressources humaines. Nous avions parlé, dans notre plateforme électorale de 2018, de centres de soins non urgents pour sortir ces procédures des salles d'urgence. Aujourd'hui, nous parlons de centres multidisciplinaires.

Malheureusement, ce gouvernement conservateur, qui est au pouvoir aujourd'hui, a d'autres priorités ; ce n'est pas de servir les gens de la province. Comment le ministre compte-t-il régler ce problème et dans combien de temps apportera-t-il des changements?

[*Traduction*]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je pense que les coulisses gagneraient à parler avec le devant de la scène, car le député d'en face vient de parler de pratiquer des interventions ailleurs que dans les hôpitaux et les cliniques. C'est ce que prévoit le projet de loi 3. Nous en avons débattu la semaine dernière. Devinez quoi! Les gens d'en face s'y sont opposés.

Monsieur le président, nous avons mis en oeuvre un certain nombre de programmes novateurs. Nous travaillons en concertation avec les RRS à propos du recrutement et du maintien en poste. Il faut que tous travaillent ensemble à maintenir l'intégrité du système de santé pour faire en sorte que ce dernier puisse fournir les services nécessaires. Nous pourrions parler de Télé-Soins 811. Nous pourrions parler de Lien Santé NB. Nous pourrions parler de eVisitNB. Nous pourrions parler des activités de recrutement menées un peu partout dans le monde, notamment à Dubaï et au Sénégal. Nous pourrions parler du service d'orientation du personnel infirmier immatriculé formé à l'étranger, qui aide ces personnes à venir dans notre province, à s'orienter dans le système et à se mettre au travail le plus rapidement possible. J'ai déjà parlé du programme de formation des techniciens d'urgence médicale, qui permettra de mettre plus d'ambulances en service pour les gens du Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, nous devons nous attaquer au problème au moyen d'une approche cohésive, ce qui est le cas, mais les gens d'en face ne veulent pas voir cela se produire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : La semaine dernière, lors d'une mêlée de presse, le ministre du Travail a refusé d'employer l'expression « briseur de grève » afin de désigner des entrepreneurs privés auxquels le gouvernement pourrait recourir pour remplacer des employés des services publics lors d'une grève. Deux organes médiatiques, Radio-Canada et la CBC, lui ont ensuite demandé quel terme il emploierait pour désigner des personnes à qui l'on demande de franchir des lignes de piquetage. Eh bien, cette question a rapidement

mis fin à la mêlée de presse, le ministre retournant précipitamment à son bureau comme si le feu était pris.

Monsieur le président, appelons un chat un chat. Peu importe les termes utilisés, « scabs », « briseurs de grève » ou « travailleurs de remplacement », au bout du compte, le gouvernement s'arroge le droit d'ignorer complètement les pratiques équitables et de recourir, à son gré, à du personnel provenant de l'extérieur du gouvernement pour qu'il fasse le travail du personnel des services publics de notre province. Le ministre n'a pas répondu à la question à ce moment-là. Voyons s'il peut y répondre maintenant, devant les dirigeants syndicaux de la province, et nous dire pourquoi il veut recourir à des briseurs de grève.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci, Monsieur le président. Je vais répéter ce que j'ai dit la semaine dernière. Il faut modérer la rhétorique. Nous n'avons pas recours à du personnel de remplacement pour briser une grève. Nous n'avons pas recours à du personnel de remplacement pour pourvoir des postes non désignés.

Nous disons simplement qu'il faut assurer le respect des niveaux de services désignés et du nombre de postes de travailleurs désignés qui sont nécessaires à la prestation de ces services. Il s'agit de postes désignés dont ont convenu les deux parties ; toutefois, si ces dernières ne peuvent parvenir à un accord, la Commission du travail et de l'emploi, un organisme quasi judiciaire, fixera le nombre requis de postes désignés. Nous disons simplement qu'en cas de grève, aucune tentative, quelle qu'elle soit, ne sera faite pour retirer aux gens du Nouveau-Brunswick le droit de faire la grève, et nous n'aurons pas recours à du personnel de remplacement pour occuper des postes non désignés.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le ministre peut prendre la parole et dire que ces futurs employés ne sont pas des briseurs de grève, mais, au bout du compte, appelons les choses par leur nom.

Le ministre du Travail veut non seulement recourir à du personnel de remplacement, mais aussi rendre légal un tel recours. Comment le justifie-t-il? Il le fait en disant que les syndicats n'ont pas respecté le niveau requis de travailleurs essentiels lors de périodes de grève. Il n'a jamais publiquement donné d'exemple de niveaux qui n'étaient pas respectés, il n'a jamais abordé la question avec les syndicats et n'a jamais amorcé le processus déjà prévu auprès de la commission du travail. Pourquoi le ministre invente-t-il donc une fausse histoire et dit-il que la loi doit être modifiée et qu'il est nécessaire d'avoir recours à des briseurs de grève?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, je vais aussi réitérer ce que j'ai dit la semaine dernière. Je n'appuierai jamais une mesure législative rendant légal le recours aux briseurs de grève dans la province. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Il s'agit du niveau de service et du personnel nécessaire à la prestation de ce niveau de service dont ont convenu les deux parties. Nous essayons simplement d'apporter quelques éclaircissements à la loi pour que le niveau de service soit maintenu en cas d'arrêt de travail — de grève légale. Il n'y a aucune tentative, quelle qu'elle soit, de faire obstacle à une grève légale. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Le député d'en face peut chercher à épater la galerie et employer toute la rhétorique qu'il veut, mais ce n'est pas ce que nous cherchons à faire ici.

Il est prévu que je rencontre des membres du mouvement syndical la semaine prochaine. Je vois certains de ces membres dans la tribune aujourd'hui. En fait, j'aimerais leur offrir de les rencontrer plus tard aujourd'hui, s'ils en ont le temps. J'aimerais avoir une conversation…

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, le ministre est tellement absorbé dans son histoire qu'il ne se rend pas compte que le vrai problème, pour le gouvernement, est de respecter les niveaux désignés en période normale. Pour la seule région de Saint John, par exemple, il y a 17 postes vacants en protection de l'enfance au ministère du Développement social. Le service en question était en piteux état avant même la grève de l'an dernier. Voilà où le gouvernement et le ministre du Travail doivent concentrer leur attention et orienter leurs efforts.

[*Original*]

Ce gouvernement est déconnecté des besoins réels des gens du Nouveau-Brunswick et il n'a aucune vision à long terme. Alors, la suite logique de ma prochaine question est de demander ceci au ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail : Pourquoi refuse-t-il carrément de travailler avec les syndicats avant d'apporter des changements importants à la loi existante?

[*Traduction*]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Le député d'en face mélange deux questions. En ce qui concerne la question qu'il vient de soulever, c'est la première fois qu'il la soulève à la Chambre. Il la soulève quand cela lui convient.

Monsieur le président, de ce côté-ci de la Chambre, nous prenons très au sérieux la notion de libres négociations collectives. Le tout vise à apporter une clarification. Le tout vise à apporter une clarification au sujet des règles, comme nous l'avons déjà dit. Je serais très content… Des représentants de mon ministère ont tenu une séance d'information technique pour les membres du mouvement syndical avant que nous présentions la mesure législative. Si ces derniers veulent me rencontrer, je suis disposé à les accueillir à mon bureau. J'ai accepté de les rencontrer plus tard la semaine prochaine. Si nous voulons nous rencontrer plus tôt, je suis également prêt à le faire.

LOYERS

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, contrairement aux gouvernements conservateurs de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement conservateur actuel ne maintiendra pas le plafonnement des loyers pour 2023, ce qui laissera de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick se démener pour trouver l'argent additionnel dont elles auront besoin afin de couvrir leur augmentation de loyer en 2023.

Le gouvernement affirme notamment que des mesures de plafonnement étoufferaient les efforts de construction du marché immobilier du Nouveau-Brunswick. Est-il en mesure de produire des preuves tangibles ou des études qui peuvent étayer correctement ce raisonnement? Il s'est fondé sur les déclarations d'un économiste, lequel a clairement dit : Eh bien, je n'ai pas dit une chose pareille. Richard Saillant a en fait dit qu'un plafonnement des loyers était tout à fait approprié dans le contexte actuel. Je ne sais pas ce qui se passe, mais je n'ai pas encore vu de preuves tangibles qui démontrent qu'un plafonnement des loyers n'est pas justifiable à l'heure actuelle. Voici ce que je demande à la ministre : Quelles sont les preuves? Peut-elle les produire? Merci.

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Merci, Monsieur le président. L'année dernière, 135 immeubles résidentiels de 2 appartements et plus ont été mis en chantier. Cela correspond à 2 600 nouveaux logements mis en chantier l'année dernière. Monsieur président, cette année, 45 immeubles résidentiels de 2 appartements et plus ont été mis en chantier, ce qui équivaut à seulement 1 000 nouveaux logements. Je ne sais pas de quelles preuves l'opposition a besoin en plus de celles que je viens de fournir, mais cette année, dans un contexte de plafonnement des loyers, il n'y a eu que la moitié des mises en chantier comparativement à l'année dernière.

Comme je l'ai dit dans le passé, nous adoptons une approche équilibrée lorsqu'il est question de se pencher sur le logement abordable et sur l'éventail complet de logements. Nous instaurons des mesures de contrôle pour aider les locataires. En fait, j'en ai introduit il y a quelques semaines à peine, et nous en débattrons à la Chambre. Nous prenons très au sérieux les besoins des locataires et des propriétaires, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Madame la ministre.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Waouh, Monsieur le président. Après tout, si la ministre veut des preuves additionnelles, parlons du fait qu'il y a moins de constructions. Qu'en est-il de l'inflation en cours, soit une inflation galopante? Qu'en est-il de l'augmentation des coûts liés à la construction? Qu'en est-il de la pénurie de main-d'oeuvre que nous connaissons actuellement? Voilà les vrais problèmes qui étouffent le secteur de la construction. Cela n'a rien à voir avec le plafonnement des loyers. L'économiste l'a dit. Même s'il s'agissait d'un facteur, il serait marginal en période normale. Compte tenu de la conjoncture, il est totalement négligeable.

Je peux dire que la ministre est à court d'arguments. Il n'y a aucune justification qui empêche en ce moment de maintenir le plafonnement des loyers. Pour l'instant, le tout est clair : Compte tenu de la pénurie, nous devons protéger les personnes qui ont besoin de protection. Nous parlons de la classe ouvrière, des travailleurs à faible revenu et des gens vulnérables. En ce moment, ils traversent de graves difficultés. Certaines personnes finissent par se retrouver à la rue, et c'est pourquoi la ministre doit prendre des mesures, notamment un plafonnement des loyers. Merci.

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Monsieur le président, un certain nombre de mesures ont été instaurées pour aider les locataires, et nous continuerons à examiner les possibilités d'aider les locataires dans l'avenir. Lorsque j'ai discuté de la question, j'ai indiqué très clairement que nous adoptions une approche équilibrée afin de faire face à la crise du logement dans notre province. J'ai également clairement indiqué que nous reconsidérerons le plafonnement des loyers si nous constatons que les mesures de contrôle que nous avons instaurées pour aider les locataires ne sont pas efficaces.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Monsieur le président, des économistes ont démontré de façon irréfutable que le plafonnement des loyers ne fonctionnait pas à long terme. Il y a eu de nombreux exemples dans toute l'Amérique du Nord. En fait, j'ai lu très récemment un article sur les points de vue des économistes concernant le plafonnement des loyers, et savez-vous quoi, Monsieur le président? Ils disent qu'il s'agit d'une mauvaise idée. J'ai en fait un article que je serais ravie d'envoyer au député d'en face, article qui décrit très, très bien, en termes simples, cette idée. Je lui enverrai l'article, Monsieur le président.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Eh bien, en termes simples, la ministre a très clairement dit, « à long terme ». Quelle est la situation actuelle concernant l'emploi et l'inflation? Nous vivons une période sans précédent après une pandémie qui ne se produit qu'une fois par siècle.

Absolument, la ministre parle de période normale, ce qui fait que je pourrais effectivement accepter ce qu'elle dit. Je suis sûr que l'article qu'elle veut m'envoyer affirme ce genre de chose.

D'accord, eh bien, il ne s'agit pas d'une période normale, Monsieur le président. Nous traversons une période très difficile et compliquée où un plafonnement des loyers… Les économistes s'accordent sur le fait que, compte tenu de la conjoncture, un plafonnement des loyers fonctionnerait à merveille et qu'il serait utile. Il ferait bouger les choses immédiatement, au moins pour 2023, afin que les gens qui sont dans le besoin obtiennent de l'aide. La ministre parle du projet de loi 25 et du Tribunal sur la location de locaux d'habitation. Oui, la mesure législative a fait bouger un peu les choses, mais cela n'est pas suffisant. Le projet de loi est contraignant pour les propriétaires. J'ai appris que, pour un propriétaire de 16 logements, un seul locataire peut présenter une demande. Aucun autre n'est concerné…

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable du Logement, PC) : Monsieur le président, le gouvernement actuel a reconnu que nous traversons une crise dans le secteur du logement. Par conséquent, il a nommé un ministre responsable du logement, et c'est la première fois que cela se passe depuis de nombreuses années. Les gens peuvent constater à quel point la situation est compliquée, vu la difficulté que le député d'en face éprouve à même décrire le problème ; d'ailleurs, un plafonnement des loyers n'est qu'un élément de la solution. Nous travaillons avec diligence à instaurer des mesures de contrôle à l'intention des locataires.

Le Tribunal sur la location de locaux d'habitation est un organisme indépendant qui sert de médiateur entre les propriétaires et les locataires. Il faut que les locataires qui rencontrent des difficultés s'adressent au Tribunal sur la location de locaux d'habitation afin que nous puissions disposer de renseignements nécessaires pour prendre rapidement des décisions. Nous avons montré l'année dernière que nous prendrions des décisions rapidement. Nous le ferons de nouveau. Je demande aux locataires qui rencontrent des problèmes de bien vouloir s'adresser au Tribunal sur la location de locaux d'habitation.

SUPPLÉANCE

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, selon la New Brunswick Teachers' Association, de nombreuses écoles traversent une crise ; cette situation est invisible, mais bien réelle. Lorsque des enseignants doivent s'absenter pour cause de maladie et de stress, un nombre considérable d'entre eux ne sont pas remplacés. Une pénurie importante de personnel enseignant suppléant sévit également. Nous avons même entendu dire qu'une personne tout juste diplômée de la 12^e^ année s'est fait offrir un

contrat de suppléance jusqu'à la fin de juin. Quelle est la politique à l'égard des titres de compétences requis par le personnel enseignant suppléant?

[*Original*]

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie la députée de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston pour sa question. C'est aussi un plaisir d'accueillir des gens qui sont ici pour représenter la direction de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick. Ils sont dans la tribune aujourd'hui. Il y a le directeur général, M. Leopkey, les coprésidentes, M^me^ Keating et M^me^ Brideau, ainsi que M. Lagacy.

[*Traduction*]

Il y a divers niveaux de suppléance dans nos écoles. Il y a du personnel enseignant suppléant breveté, du personnel enseignant suppléant titulaire d'un permis local et, de temps en temps, des élèves qui viennent d'obtenir leur diplôme. Ces derniers ne sont pas actuellement en 12^e^ année. À ma connaissance, cela ne s'est pas produit ; donc, si la députée d'en face est au courant d'une telle situation, j'aimerais obtenir des renseignements précis à cet égard.

Il y a deux semaines, j'ai rencontré la direction de la NBTA. Nous avons en effet parlé de la suppléance, car la situation est grave. Nous connaissons bel et bien une pénurie de personnel enseignant suppléant. C'est un des moments les plus difficiles de l'année scolaire, juste avant Noël, et nous travaillerons ensemble pour remédier à la situation.

[*Original*]

M^me^ Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Je souhaite également la bienvenue aux gens de la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons toujours pas eu ou vu le plan de rattrapage, alors qu'il y a de plus en plus de personnel enseignant et d'élèves qui sont malades, ce qui entraîne une plus grande perte de temps scolaire pour les élèves.

Juste la semaine dernière, 100 élèves de Marshview Middle School, à Sackville, ont manqué l'école parce qu'ils étaient malades, soit un tiers de la population scolaire en une seule journée, et nous risquons de voir davantage d'absences scolaires. Nous avons également été informés que trois ou quatre classes ont été déplacées dans un gymnase parce qu'il n'y a pas assez de personnel pour surveiller les élèves.

Quel est le plan du ministre pour assurer la sécurité du personnel enseignant et des élèves, pour réduire le risque de contagion et de propagation du virus et d'autres maladies, pour veiller à ce qu'il y ait du personnel enseignant qualifié pour les classes et pour s'assurer que les élèves ne prennent pas encore plus de retard?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, cela me prendrait le reste de l'après-midi pour répondre à toutes les questions de la députée. Il y a sans doute des maladies dans nos écoles, comme la grippe. Si plus de 10 % des élèves ont la grippe, il faut en informer Santé publique, afin que cet organisme décide ce qu'il va faire avec cette école.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes aux prises avec un grand défi pour ce qui est de la suppléance dans les écoles. Il n'y a aucune solution miracle. Nous allons travailler pour garder nos élèves dans les écoles. Nous allons travailler avec la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick pour essayer de trouver une solution à ce problème. C'est un problème sérieux.

Je me souviens que, quand j'ai commencé à enseigner, nous avions eu le même problème. Ce n'est donc pas nouveau.

[*Traduction*]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SOINS DE SANTÉ

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, il y a cinq mois, soit le 12 juillet, une personne de ma circonscription est décédée dans la salle d'attente bondée de l'urgence de l'hôpital Chalmers. Le 22 novembre, un autre patient est décédé dans la salle d'attente de l'urgence du Moncton Hospital alors que l'hôpital se trouvait en situation critique de surpeuplement. Dans le premier cas, le premier ministre a congédié le directeur général d'Horizon, démantelé le conseil d'administration et a démis de ses fonctions la ministre de la Santé. Dans le deuxième cas — rien. En juillet, le premier ministre s'est engagé à rendre publiques les conclusions et les recommandations de l'examen du décès survenu à l'hôpital Chalmers. Il ne l'a pas fait.

Depuis des années, nos urgentologues ne cessent de nous avertir publiquement que la situation critique de surpeuplement dans les urgences entraînera des décès. Monsieur le président, pourquoi le premier ministre n'a-t-il rien fait pour empêcher des gens de mourir dans les salles d'attente des urgences de notre province?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, c'est regrettable que le député d'en face prenne un sujet délicat et en fasse un enjeu politique. Nous savons que, jour après jour, les gens oeuvrant dans notre système de santé fournissent leur part d'efforts pour aider autant que possible. Les résultats sont parfois malheureux, et nous comprenons les familles et les amis des personnes qui n'ont pas vécu une bonne expérience à l'urgence ou à l'hôpital. Toutefois, Monsieur le président, nous prenons la situation au sérieux. Nous travaillons avec les RRS, Ambulance Nouveau-

Brunswick et l'Assurance-maladie. Nous tâchons de prendre des mesures de concert avec eux et de les aider à réduire le surpeuplement dans les urgences.

Il y a un certain nombre d'initiatives dont j'ai parlé plus tôt, comme le fait de privilégier les soins primaires dans la collectivité pour permettre aux gens d'y avoir accès de sorte qu'ils ne finissent pas à l'urgence. Nous travaillons aussi avec d'autres parlementaires ici, que ce soit pour l'éducation, le recrutement ou l'aide apportée aux personnes âgées pour qu'elles obtiennent des soins dans la collectivité. Monsieur le président, un certain nombre d'initiatives sont en cours.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Nous savons que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas de médecin ni d'infirmière praticienne et que de nombreuses autres personnes ayant un fournisseur de soins de santé primaires ont souvent de la difficulté à obtenir un rendez-vous en temps opportun. En fait, le message téléphonique du cabinet du médecin leur indique souvent d'aller à l'urgence si leur problème est urgent. Le message leur dit d'aller aux urgences, lesquelles sont surpeuplées et manquent de personnel de façon chronique. Monsieur le président, la triste vérité dans la province actuellement, c'est qu'il est plus facile d'avoir accès à des soins de santé pour son chat que pour ses enfants.

Nos régies régionales de la santé exploitent 14 cliniques de santé communautaires dotées d'équipes multidisciplinaires et 3 grandes cliniques dans la plus grosse ville de notre province, lesquelles sont dotées de personnel infirmier praticien ; pourtant, peu d'entre elles offrent des consultations sans rendez-vous. Le ministre de la Santé s'engagera-t-il à exiger que toutes ces cliniques traitent des patients sans rendez-vous et à accorder à celles-ci les ressources nécessaires pour alléger la pression dans nos urgences?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Le gouvernement dispose du Plan provincial de la santé. Le Plan provincial de la santé contient un certain nombre de domaines d'action, qu'il s'agisse de travailler avec les personnes âgées pour veiller à ce qu'elles obtiennent des soins au meilleur endroit possible pour elles et leurs besoins ou de travailler avec le Réseau de soins primaires pour veiller à ce que les gens aient accès aux soins primaires au moment et à l'endroit où ils en ont besoin. Nous savons que notre population est de plus en plus vieillissante et malade et qu'elle souffre de plus de maladies aiguës. Encore une fois, voilà pourquoi nous travaillons avec les RRS, le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick et les diverses associations pour faire en sorte que des ressources humaines soient recrutées et travaillent au sein des RRS. Nous avons mis en place un service d'orientation pour aider les gens à naviguer au sein du système.

Monsieur le président, hier, j'étais au centre de santé communautaire de Lamèque, lequel fait l'objet de rénovations grâce à un investissement considérable. J'ai parlé aux travailleurs de première ligne, au personnel infirmier praticien et aux médecins. Encore une fois, au Nouveau-Brunswick, nous cherchons à…

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SANTÉ MENTALE

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Il y a deux semaines, notre ancien député de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore — nous pouvons maintenant simplement dire « Denis Landry » — a fait un plaidoyer passionné pour l'établissement de plus de tribunaux de la santé mentale un peu partout dans la province. Il y a un tel tribunal à Saint John et il en était responsable en tant que ministre de la Justice en 2017. Il a demandé que le gouvernement actuel établisse également des tribunaux dans d'autres collectivités qui pourraient en avoir besoin.

Je suis content que le ministre de la Justice admette également cela, et il semble déterminé à aller de l'avant. Il semble que la balle soit maintenant dans le camp du ministre de la Santé, qui doit fournir les ressources nécessaires pour que le projet d'établissement de tribunaux de la santé mentale devienne une réalité. Je me pose donc la question suivante : Quelles sont les mesures que le gouvernement et le ministre de la Santé sont prêts à prendre pour que des tribunaux de la santé mentale soient mis en place et que la justice soit rendue à toutes les personnes qui en ont besoin, et pas seulement dans une région de la province?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président. Encore une fois, il suffit au député d'en face d'examiner le budget pour constater qu'il s'agit d'un élément qui en fait partie intégrante. Il y a encore du pain sur la planche, mais une bonne partie du travail a été accomplie. Le ministère de la Santé n'agit pas seul dans le cadre de la stratégie en matière de santé mentale. Nous travaillons avec le ministère de la Justice. Nous travaillons avec le ministère du Développement social. Nous travaillons avec les Services de traitement des dépendances et de la santé mentale. Nous travaillons avec l'appareil judiciaire. Il faut un véritable travail de coordination efficace. Nous devons nous assurer que les gens obtiennent justice de manière rapide et pertinente, et c'est pourquoi nous sommes à l'oeuvre — pour nous en assurer.

Nous pouvons constater, de façon continue, que certains des investissements sont consacrés au secteur de la santé mentale et des dépendances ici au Nouveau-Brunswick. En plus, au cours du mandat actuel, l'investissement en ce sens a été énorme. Au cours des dernières années, nous avons continué à investir là où il le fallait, notamment dans les travailleurs de première ligne. Nous savons qu'il y a encore du travail à faire, et nous poursuivons sur notre lancée, qu'il s'agisse de recrutement, de…

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, si le budget prévoit de tels investissements, il n'en demeure pas moins que le temps presse. Le

temps presse pour les personnes qui doivent avoir accès aux services de santé mentale. Nous savons que le Tribunal de la santé mentale de Saint John a un taux de réussite de 85 %. Les gens qui avaient maille à partir avec la justice ne reviennent pas au tribunal et ne récidivent pas.

Nous avons plutôt un gouvernement qui se concentre davantage sur la sécurité publique. Nous investirons plus d'argent dans les prisons et les hospitalisations, mais nous pourrions éviter cela aux gens concernés en investissant en amont et en réduisant les coûts en aval, Monsieur le président. Si nous avions un taux de réussite aussi élevé que celui de Saint John pour ce qui est de la non-récidive, nous n'aurions peut-être pas besoin d'une nouvelle prison et nous n'aurions pas besoin d'entendre, au chapitre du budget de capital d'aujourd'hui, les investissements qui sont prévus.

La semaine dernière, le milieu des affaires de Moncton a plaidé en faveur d'un tribunal de la santé mentale. Le ministre de la Santé et le ministre de la Justice n'étaient pas à Moncton, alors que la ministre du Développement social et le ministre de la Sécurité publique y étaient. Quand pouvons-nous nous attendre à ce que des tribunaux de la santé mentale soient mis en place dans d'autres régions de la province?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, le travail s'accomplit. Le travail se poursuit, et le gouvernement sait qu'il s'agit d'un aspect important, qu'il s'agisse de la santé mentale, de cliniques à divers endroits ou de la construction d'ajouts aux hôpitaux. Le budget de capital sera présenté sous peu, et les parlementaires d'en face verront un d'autres investissements importants qui seront consacrés à la santé au Nouveau-Brunswick — et pas seulement à la santé, mais au développement social, à la justice et à l'éducation. La liste est longue.

Le gouvernement mène la tâche à bien. Le gouvernement fait les investissements nécessaires pour atténuer, au sein du système, la pression et le stress dont nous sommes si conscients. Voilà pourquoi nous travaillons jour après jour avec les travailleurs de la santé de première ligne, qui ne ménagent aucun effort pour que les gens du Nouveau-Brunswick obtiennent les services dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Nous savons que nous pouvons faire mieux ; c'est pourquoi nous continuons à travailler très fort et nous prenons encore cet engagement aujourd'hui.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.